

L'Express.fr

Enlèvement d'un nourrisson: un expert décrit une accusée "borderline"

Par AFP , publié le 05/01/2016 à 11:01 , mis à jour à 17:01



Julien Cazerès (G), avocat de Fiona Ghilarducci, et Olivier Kuhn-Massot, avocat des plaignants parlent avant l'ouverture du procès de Fiona, le 4 janvier 2016 à la cour d'assises d'Aix-en-Provence lawyer of the plaintiffs, talk before the opening of the trial of their daughter Fiona for alleged kidnapping and sequestration of a minor under 15, on January 4, 2016 at the Aix en Provence court.

[afp.com/BORIS HORVAT](http://afp.com/BORIS_HORVAT)

Aix-en-Provence - La jeune femme jugée depuis mardi par les assises des Bouches-du-Rhône pour l'enlèvement d'un nourrisson, en août 2012, dans une maternité marseillaise, souffre d'un "trouble grave de la personnalité", a indiqué à la barre un expert psychiatre, la qualifiant de "borderline".

"Rater le coche de s'expliquer devant une cour d'assises, c'est comme se tirer une balle dans le pied avant de courir un 100m", a lancé aux jurés le Dr Jean Farisse pour expliquer le fait que l'accusée ne s'était pas présentée lundi devant la cour au premier jour du procès.

Fiona Ghilarducci, aujourd'hui âgée de 22 ans, qui s'est finalement présentée mardi matin, a justifié cette fuite en disant qu'elle avait eu peur. Il était prévu initialement qu'elle comparaisse libre mais à son arrivée, elle a été placée sous mandat de dépôt.

Dans un long exposé, l'expert psychiatre a essayé de percer la personnalité de cette jeune femme qui avait enlevé le nourrisson le 27 août 2012 à la maternité Saint-Joseph à Marseille. L'enfant avait été retrouvé au bout de quelques heures, après le déclenchement d'un plan alerte-enlèvement.

Elle ne souffre pas "*de pathologie mentale*", a dit le Dr Farisse, ajoutant qu'elle a "*en revanche un trouble grave de la personnalité*", qu'il a qualifié de "*d'état-limite ou de borderline*".

Après la lecture des faits par le président, la jeune femme a pris la parole et s'est adressée aux parents du petit Zacharia. Un bébé qu'elle avait pris dans son berceau alors qu'il n'était âgé que de quatre jours.

"Je voudrais m'excuser et leur dire que je regrette énormément mon geste qui est grave", a-t-elle lancé d'une voix claire.

- "*Impossible de démêler le vrai du faux*" -

Engoncée dans une doudoune au large col de fourrure, cette petite brune a expliqué que "*depuis sa sortie (de la prison) des Baumettes, (elle avait) essayé de se reconstruire*" avec l'aide d'un psychiatre et d'un psychologue. "*J'ai peur des médias*", a-t-elle également dit pour expliquer son absence la veille.

Comme les premiers témoins qui ont parlé à la barre -un policier qui l'avait interpellée, l'une de ses anciennes amies- le psychiatre a relevé sa tendance compulsive au mensonge.

Pour le capitaine de police Stéphane Gomez qui l'avait interrogée, il est "*impossible de démêler le vrai du faux*" dans son discours.

Le policier et le psychiatre ont parlé de "*l'impulsivité et l'irresponsabilité*" de l'accusée: "*Ce qui est choquant, c'est qu'elle n'a jamais pensé à la détresse des parents*", a affirmé le capitaine Gomez.

Le policier a souligné que sur le compte Facebook de Fiona, on pouvait "*la voir se mettre en scène, comme si elle était enceinte*".

L'une de ses anciennes amies a également dit qu'à plusieurs reprises, Fiona avait annoncé à ses proches qu'elle attendait un enfant. Lassée des mensonges à répétition de son amie, elle avait pris ensuite ses distances.

Selon le Dr Farisse, Fiona manifestait dans ce mensonge "*plus le désir de se présenter comme une mère que la pulsion viscérale d'avoir un enfant*". Il a expliqué qu'elle avait menti à ses parents se disant enceinte parce qu'elle se trouvait trop grosse. Elle s'était enfoncée dans ce mensonge et n'avait plus d'autre choix que de passer à l'acte, selon lui.

L'expert a évoqué "*une altération du discernement et du contrôle de ses actes*" soulignant qu'elle était cependant "*accessible à une sanction pénale*".

Poursuivie pour enlèvement d'un mineur de moins de 15 ans, la jeune femme encourt une peine de 30 ans de réclusion. Le verdict est attendu mercredi.